

Paris, le 3 juillet

# **CANICULE : L'IMPREPARATION ET L'IMPROVISATION DU MINISTÈRE MET EN DANGER LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES**

*Alors que le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs·euses contre les risques liés à la chaleur entre en vigueur ce mardi 1er juillet, le Ministère de l'Éducation nationale brille à nouveau par son incapacité à anticiper un épisode caniculaire pourtant connu depuis de nombreux jours et à prendre les justes mesures de protection des personnels.*

Jusqu'à dimanche soir, nombre de personnels étaient ainsi dans le flou le plus total quant aux dispositions prises par leur employeur pour faire face à cette nouvelle vague de chaleur. Finalement, ces recommandations sont arrivées au compte goutte, souvent en toute fin de week-end. Un timing qui démontre à nouveau tout le mépris du Ministère pour les personnels et les élèves.

Au-delà de cette impréparation quasi généralisée, il faut noter que bon nombre de ces recommandations traduisent la déconnexion d'une hiérarchie toujours plus éloignée des réalités du terrain. Ainsi, il a été demandé aux écoles de « *ventiler autant que possible* » ou encore « *d'utiliser les rideaux occultant ou les stores* » alors même que beaucoup de bâtiments ne sont équipés ni de système de ventilation fiable, ni de rideaux permettant de garder une pièce au frais. Il est aussi demandé aux personnels « *d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur* » sans jamais se soucier de savoir s'il existe bel et bien ce genre d'espaces dans les locaux. Faute de moyens, ces recommandations s'apparentent à des coquilles vides, des éléments de langage qui visent à rassurer les familles mais qui ne peuvent être suivis d'une quelconque application concrète.

Les personnels ont ainsi été contraint·es d'accueillir des élèves dans des salles avoisinant parfois les 42°C, mettant ainsi gravement en danger leur santé. Les fiches saisies par les personnels sur le

Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) pleuvent depuis lundi, faisant état de malaises, de maux de tête prononcés ou encore de saignements.

Dans les collèges, la correction des épreuves du brevet n'a pas été adaptée, et les enseignant·es ont dû se rendre dans l'établissement initialement prévu pour corriger, y compris lorsque celui-ci ne dispose que d'une architecture totalement inadaptée aux fortes chaleurs, avec de grandes verrières sans brise soleil par exemple.

Les élèves et personnels des lycées n'ont pas non plus été épargné·es, puisqu'aucune adaptation concrète n'a été mise en place pour l'organisation des oraux du baccalauréat. Même aux heures les plus chaudes de la journée, des enseignant·es doivent évaluer les élèves, contraint·es de passer leurs oraux par des températures extrêmes, alors que les études scientifiques attestent que de telles conditions diminuent fortement les capacités cognitives et mettent la santé en danger.

Quand la ministre de l'Éducation nationale demande du « *pragmatisme* » et de la « *souplesse* » aux écoles et aux établissements scolaires, SUD éducation revendique la mise à disposition de réels moyens permettant de travailler et d'accueillir les élèves tout en préservant la santé de chacun·e. Il est indispensable de rénover le bâti scolaire et universitaire au plus vite pour l'adapter à l'intensification des épisodes caniculaires.

Notre organisation syndicale rappelle que notre employeur est dans l'obligation d'évaluer notre exposition au risque thermique (en cas d'alerte jaune Météo France) et qu'il est soumis à une obligation de résultats dans la protection des travailleur·ses (en cas d'alerte orange ou rouge).

SUD éducation revendique :

- la rénovation thermique massive du bâti scolaire et universitaire ;
- la mise à disposition de moyens concrets pour permettre à tou·tes de faire face à la chaleur, et notamment la garantie d'accès à des espaces thermiquement adaptés ;
- la réduction des effectifs dans les classes ;
- l'adaptation des épreuves d'examen et concours.